

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20241114-2024-59-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2024

Publication : 15/11/2024

OBJET :

Convention CANUT pour le marché « Fourniture de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipes de solutions Microsoft, et services bureautiques en ligne alternatifs »

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le six novembre, se sont réunis à 10h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n°2021-76/CS du 9 novembre 2021, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François-Marie DIDIER,
Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,

Au titre du Conseil de Paris :

En téléconférence :

Pierre RABADAN,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,
Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,
Jean-Michel VIART

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice..... 31

Présents à la
Séance 14

Représentés
par mandat 10

Absents 7

Au titre de de la Région Grand Est :

Étaient absents excusés :

*Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Philippe GOUJON
François VAUGLIN donne pouvoir à Patrice LECLERC
Jean-Noël AQUA donne pouvoir à Patrice LECLERC
Pénélope KOMITÉS donne pouvoir à Patrick OLLIER
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Laurence COULON donne pouvoir à Chantal DURAND
Annie DUCHENE donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur LARGHERO a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Actuellement, Seine Grands Lacs utilise des solutions Microsoft pour le fonctionnement de ses systèmes d'information, tant pour ses postes de travail que pour ses infrastructures informatiques.

L'adhésion de l'EPTB à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) est soumise à l'approbation du Comité Syndical à l'occasion de la présente séance. Dans l'hypothèse d'une telle approbation, et afin d'assurer la continuité de ces services et d'offrir des solutions alternatives en matière de bureautique en ligne, il est proposé de bénéficier du marché de la CANUT relatif à la « fourniture de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipés de solutions Microsoft et services bureautiques en ligne alternatifs", et de signer la convention associée.

Cette convention permettra à Seine Grands Lacs de bénéficier des prestations suivantes :

- La fourniture de licences pour les solutions Microsoft,
- La souscription de services en ligne et de support éditeur associés,
- La possibilité d'accéder à des services bureautiques en ligne alternatifs à Microsoft 365,
- Le support éditeur pour les solutions bureautiques alternatives.

Ce marché vise à optimiser les coûts et les procédures d'achat tout en garantissant une flexibilité dans le choix des outils bureautiques.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2024-58/CS du 14 novembre 2024, relative à l'adhésion du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour Seine Grands Lacs du marché de la CANUT relatif à la « fourniture de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipés de solutions Microsoft et services bureautiques en ligne alternatifs », qui permettra à l'établissement de bénéficier de solutions alternatives en matière de bureautique en ligne ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** la signature de la convention liée au marché "Fourniture de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipés de solutions Microsoft et services bureautiques en ligne alternatifs " proposé par la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

2024-59/CS - Convention CANUT pour le marché :

« Fourniture de licences et de services en ligne pour les systèmes d'information équipés de solutions Microsoft, et services bureautiques en ligne alternatifs »